

Conducteurs admissibles

1. Les conducteurs doivent être âgés de 14 à 16 ans.
2. Les parents ou tuteurs légaux doivent remplir un formulaire d'autorisation parentale.
3. Les parents ou tuteurs légaux doivent être présents sur le ring pendant toute la durée de l'événement. Véhicules admissibles (Ces véhicules NE SONT PAS admissibles au derby de démolition)
 - Toute voiture de tourisme 4 ou 6 cylindres de 1980 ou plus récente, avec un empattement inférieur à 280 cm (113 po).
 - Les corbillards, limousines, SUV grand format et camions sont interdits.
 - Les véhicules à traction intégrale DOIVENT être convertis en deux roues motrices.

Règlement des pilotes et de l'équipe de ravitaillement

1. Tous les pilotes, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau des inscriptions, de préférence deux heures avant le début de l'épreuve.
2. L'entrée payante ne permet qu'à un seul pilote et à un seul véhicule tracteur d'accéder à la zone des stands.
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des pilotes, qui a lieu environ 30 minutes avant le début prévu de la compétition.
4. L'accès aux stands est recommandé aux plus de 13 ans. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester dans leur remorque entre les manches ou pendant que le véhicule roule et doivent être accompagnés de leur tuteur en permanence. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du pilote.
5. Les pilotes et membres d'équipage âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur lors de l'inscription pour signer un formulaire d'autorisation parentale. Ce parent ou tuteur doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone des stands.
7. Tous les pilotes et membres d'équipage sont tenus de signer un formulaire de décharge numérique avant la course, sous peine de ne pas être admis dans la zone des stands.
8. La consommation d'alcool ou de drogues est interdite avant ou pendant la course.
9. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe dont les actions entravent le déroulement, le plaisir ou l'efficacité de l'événement.
10. Seul le conducteur du véhicule en compétition est autorisé à circuler sur la piste après les manches/épreuves sans autorisation officielle.
11. Ontario Demolition Derby offre une assurance responsabilité civile aux participants, mais les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.
12. Le conducteur est responsable des actions des membres de son équipe de ravitaillement.

Règles relatives à l'équipement et à la conduite

1. Tous les pilotes doivent être équipés d'un casque bien ajusté, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de main du pilote et des officiels de la piste.
2. Tous les pilotes doivent porter une tenue vestimentaire acceptable pour participer (pas de shorts, pas de débardeurs).
3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le conducteur doit garder le contrôle de son véhicule en tout temps.
4. Aucun choc délibéré ou agressif ne sera toléré ; il s'agit d'une course.

5. Si le capot de la voiture s'ouvre avec des pales de ventilateur en métal, le pilote sera disqualifié.
6. Si une voiture prend feu pendant la course, le pilote sera immédiatement disqualifié (les incendies de carburateur seront tolérés s'il s'éteint tout seul).
7. Si une portière s'ouvre pendant la course, le pilote sera disqualifié.
8. Il est de la responsabilité du pilote de respecter les consignes des officiels de la piste à tout moment. Tout manquement à cette obligation entraînera la disqualification.
9. Un vainqueur ou un deuxième de manche qualifié pour une épreuve principale doit piloter le même véhicule lors de la course principale (le cas échéant).
10. Les 4 pneus DOIVENT toucher la rampe.

Passagers - La présence d'un passager est facultative.

- Le passager DOIT être le parent ou le tuteur légal du mineur.
- Le passager doit correspondre au formulaire d'autorisation parentale.
- Le passager doit avoir une expérience préalable connue avec un ODD.
- La portière passager doit être clairement marquée.
- Tout choc intentionnel contre la portière passager entraînera la disqualification.
- Les portières passager et conducteur DOIVENT être renforcées par une plaque d'acier d'au moins ¼ de pouce et/ou une barre d'acier horizontale derrière la plaque.
- Une barre ou un volant (un point d'appui) doit être installé.
- Toutes les mains doivent être à l'intérieur du véhicule en permanence. Dans le cas contraire, la voiture sera disqualifiée.

Règlement relatif aux pneus

- Les pneus pour les épreuves automobiles doivent être de classe P ou de classe de charge « B » et ne doivent pas comporter de crampon neige sur le bord extérieur. Pneus de chargeuse compacte ou de chariot élévateur interdits.
- Les pneus sans crampons sont acceptés.
- Les masses d'équilibrage doivent être retirées des roues motrices et non motrices.
- Les pneus doubles sont autorisés.
- Les pneus pleins, les pneus à liquide et les pneus cloutés sont interdits sur les roues motrices. Les revêtements extérieurs (flancs supplémentaires) sont interdits.
- Protections de valve soudées interdites.
- Style rallye autorisé.
- Les sculptures des pneus peuvent être coupées.

Soudure.

La soudure est autorisée uniquement dans les zones suivantes. Voir le règlement ci-dessous.

- 1) Pare-chocs.
- 2) Portières.
- 3) Coffre.
- 4) Cadre.
- 5) Direction/Suspension.

Règlement de préparation du véhicule.

Ce règlement est conçu pour que vous puissiez utiliser votre véhicule toute l'année.

Coussins gonflables - RETIREZ TOUS LES COUSSINS gonflables. Si un coussin gonflable se déclenche et qu'un officiel de piste suspecte une blessure, la voiture peut être disqualifiée.

Il est fortement recommandé d'utiliser le matériau des coussins gonflables pour recouvrir les batteries et les réservoirs d'essence.

Moteurs et transmission - Les moteurs, leurs composants, les transmissions et la transmission sont interchangeables entre les marques et les modèles, mais toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles.

Numérotation - La porte avant conducteur doit être peinte en blanc. Les deux portes avant doivent être numérotées pour identification (la porte passager peut également être peinte en blanc).

Intérieur et extérieur du véhicule - Toutes les vitres, moulures décoratives, accessoires et attelages de remorque doivent être retirés, et le véhicule doit être nettoyé de tout débris. Les sièges arrière, les coussins gonflables et les matériaux inflammables doivent être retirés, à l'exception des sièges avant et du tableau de bord. Les toits ouvrants DOIVENT être couverts ; un grillage en acier robuste est acceptable. Le pare-brise peut être laissé en place, sauf exception (voir la règle sur les barres de pare-brise).

Supports moteur : Il est recommandé de souder les supports à la traverse (une fixation par chaîne est acceptable). La plupart ne renforcent pas le véhicule.

Collecteurs d'échappement : Les collecteurs d'échappement peuvent être relevés ou des collecteurs personnalisés peuvent être utilisés.

Batteries : Une seule batterie automobile de 12 V est autorisée et doit être fixée au plancher de l'espace passager avant ou à son emplacement d'origine, et doit être recouverte. – La batterie devra être recouverte d'un couvercle ininflammable après l'inspection.

- Peut être laissée sous le capot. La batterie doit être recouverte d'un couvercle.

Réservoirs d'essence

- Un réservoir d'essence d'origine placé devant l'essieu peut être laissé sous la voiture, MAIS vous devez ajouter deux sangles de 5 cm ou une de 7,6 cm autour du réservoir. Des sangles rouillées peuvent empêcher le véhicule de rouler, pour la sécurité de tous.

- Un réservoir d'essence situé derrière ou au-dessus de l'essieu arrière DOIT être retiré et placé sur la banquette arrière.

- Un réservoir ou une pile à combustible homologués CSA (ou équivalent) peut être utilisé, solidement fixé dans l'habitacle arrière, centré dans le véhicule.

- Au moins deux sangles à cliquet de 5 cm peuvent être utilisées. L'acier de la carrosserie DOIT être replié pour éviter toute coupure.

- Des rondelles de 3,8 cm minimum doivent être utilisées si vous utilisez des boulons.

CONIQUE INTERDIT.

- Tous les réservoirs à l'intérieur des véhicules doivent être recouverts d'un couvercle ininflammable après l'inspection. (MATÉRIAU POUR AIRBAG FORTEMENT RECOMMANDÉ)

– Les réservoirs métalliques sont fortement recommandés, mais les réservoirs de bateau en plastique homologués CSA sont acceptables.

Pompes à carburant électriques

– Les pompes à carburant électriques sont autorisées, mais doivent être équipées d'un interrupteur d'arrêt fonctionnel (allumage à colonne d'origine acceptable). L'interrupteur doit être clairement identifié et situé soit sur le tableau de bord, devant le conducteur, soit sur le toit, juste au-dessus. Vous pouvez actionner la pompe à carburant avec la clé.

Leviers de vitesses

– Les leviers de vitesses d'origine peuvent être retirés et remplacés.
– Les protections de levier de vitesses sont autorisées, mais NE DOIVENT PAS être fixées à la carrosserie/traverse ni au moteur, et NE DOIVENT PAS renforcer le véhicule de quelque manière que ce soit.

Radiateurs/Supports de radiateur

– Le liquide de refroidissement doit être vidangé et remplacé par de l'eau.
– Les radiateurs ne sont pas obligatoires et peuvent être contournés ou retirés. S'ils sont conservés, le radiateur doit rester dans sa position d'origine.
– Des barres reliant les jambes de force au berceau de radiateur peuvent être ajoutées.
Tube 2x2 max.

- Un angle/tube 2x2 max. peut passer le long du berceau de radiateur, se fixer aux barres anti-rapprochement et descendre jusqu'au châssis depuis le berceau de radiateur.

Refroidisseurs de transmission

- Des refroidisseurs de transmission peuvent être utilisés, mais doivent être montés soit dans le compartiment moteur, soit dans l'habitacle.
- En cas de montage dans l'habitacle, un flexible hydraulique de 2 500 psi avec raccords sertis doit être utilisé. Le refroidisseur doit être recouvert d'étain, d'aluminium ou d'une barrière appropriée entre le refroidisseur et le conducteur. De plus, des trous doivent être percés dans le plancher sous le refroidisseur pour évacuer l'excès de liquide.

Supports de carrosserie

– Les supports de carrosserie d'origine (boulons, rondelles, entretoises en caoutchouc et métalliques) ne peuvent être ni retirés ni modifiés.
– En cas de réparation, des boulons/tiges de 9,5 mm (3/8 po) maximum et des rondelles de 7,6 cm (3 po) maximum peuvent être utilisés.
– Deux supports avant (1 par côté) peuvent être remplacés ou ajoutés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale de 19 mm) placée devant la jambe de force/suspension avant (doit être verticale), avec une rondelle de 7,6 cm (3 po) maximum. (Peut aller du berceau moteur au cadre, mais pas à travers le capot).
– Deux supports arrière (1 par côté) peuvent être remplacés ou ajoutés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale de 19 mm) placée derrière la suspension arrière (doit être verticale), avec une rondelle de 7,6 cm (3 po) maximum.

Fixation des portes, du coffre, du capot et du hayon

– Les portes, le coffre et le hayon peuvent être soudés ou fixés en 6 points chacun, à l'aide de sangles, de fil, de chaîne ou de boulons de 9,5 mm (3/8 po) avec rondelles de 7,6 cm (3 po) maximum, ou de plaques.
- La couture du montant central compte pour un point sur les portes avant et arrière. – En cas de soudure, les portes, le coffre et le hayon peuvent être soudés en 6 points seulement, à l'aide de plaques de 3/16 po (environ 2,7 cm²) ne dépassant pas 10 po².
– La porte conducteur peut être soudée à la molette.

- Un trou d'au moins 15 cm (6 po) doit être percé au centre du capot.
- Si un ventilateur électrique est utilisé, ou sans ventilateur, le capot peut être entièrement retiré.
- Les capots peuvent être rabattus sur l'avant du support de radiateur, mais ne doivent pas dépasser le haut du pare-chocs. (Ne peuvent pas être soudés au pare-chocs.)
- Les supports de carrosserie filetés avant et arrière peuvent traverser le capot et le coffre avec des rondelles de 3 po (environ 7,6 cm) et seront comptabilisés comme points de fixation (voir Supports de carrosserie).
- Les officiels peuvent demander l'ouverture de votre capot lors de l'inspection ou à tout moment pendant le salon.

Cadres

- Les cadres pliés ne peuvent être réparés qu'avec une plaque de 4 po x 4 po (environ 10 x 10 cm), d'une épaisseur maximale de 3/16 po (environ 2,7 cm).
- Les cadres ne peuvent être réparés que sur 2 côtés (non). (Cadres, réparations sur trois côtés interdites)
- Toutes les réparations doivent être peintes en orange et signalées aux responsables lors de l'inspection technique.
- Une réparation n'est acceptable que si un défaut est toujours visible, sinon elle sera supprimée.

Ailes et panneaux de carrosserie

- La découpe/le précintrage des ailes ou des panneaux de carrosserie est autorisé. Cependant, les ailes ne peuvent pas être boulonnées.
- Vous pouvez boulonner la paroi intérieure de votre capot, UNIQUEMENT autour et à moins de 5 cm du trou d'inspection incendie.
- Vous pouvez rouler et souder le haut des portières, les soudures doivent être espacées de 2,5 cm.

Pare-chocs - LE REVÊTEMENT PLASTIQUE DOIT ÊTRE RETIRÉ AVANT D'ENTRER SUR LE RING.

- Toute barre d'armature est acceptée (un pare-chocs en barre d'armature est un pare-chocs métallique recouvert d'une couche extérieure en plastique).
- Les pare-chocs ne peuvent pas être soudés en continu et leurs extrémités ne peuvent PAS être coupées (elles peuvent être pliées).
- Les pare-chocs avant et arrière doivent être attachés à la carrosserie par une chaîne (chaîne de 6,35 mm) ou un fil de fer. Protection contre les chutes et les risques sur la piste, en plus d'être soudée.
- Une plaque de 2 x 6 peut être ajoutée.
- Soudure solide autour du pare-chocs à l'endroit où il rejoint le cadre.
- Angle maximal de 3 x 4 x 6.
- La chaîne ou le câble du pare-chocs avant (SANS SOUDURE au capot) ne peut être fixé au véhicule qu'à deux endroits différents, à partir du pare-chocs avant.
- La chaîne ou le câble du pare-chocs arrière ne peut être fixé au véhicule qu'à deux endroits différents, à partir du pare-chocs arrière.
- Toute chaîne ou câble relié au capot ou au coffre sera considéré comme un point de fixation.

Protection de réservoir d'essence

- Le GTP doit être raisonnablement centré dans l'espace passager arrière de la voiture et ne doit pas dépasser 26 pouces de largeur.
- Si le GTP est fixé au plancher, il doit y avoir 2 pouces de distance entre les barres de halo ou de poteau.
- Si le GTP est relié à un poteau, la protection doit être à au moins 5 cm du seuil arrière non modifié ou de toute tôle et être solidement fixée à la barre de poteau.

Barres de lunette

- Une barre simple ou une plaque plate doit être placée devant le conducteur, du toit à l'auvent.
- Les cadres en A et en H sont également acceptables (pas de cadres en O ou en U). Doit être placée devant le conducteur, et non au milieu, du toit à l'auvent.
- Une barre de lunette arrière est autorisée (tube carré de 5 cm maximum). Elle ne doit pas s'approcher à moins de 15 cm d'une barre de halo. Elle ne peut être fixée qu'au toit et au support de haut-parleurs ou à la jonction du coffre (la plaque ne peut dépasser de 5 cm du couvercle du coffre) entre le coffre et le support de haut-parleurs, à condition qu'elle soit conforme à la règle de fixation des portes, du coffre, du capot et du hayon, qui la considère comme un point de fixation. Elle ne peut être fixée au coffre d'aucune autre manière ni à aucune autre partie du véhicule.
- Vous pouvez laisser le pare-brise en place, mais une protection supplémentaire est requise. Pare-brise devant le conducteur

Barres de sécurité

- Un arceau de sécurité simple peut être boulonné ou soudé à la carrosserie/au châssis, derrière le siège conducteur. Il peut remonter sur le toit et redescendre jusqu'à la carrosserie/au châssis, avec une barre simple montant à montant (tube carré de 10 cm maximum).
- Une barre de tableau de bord (tube carré de 7,6 cm minimum à 10 cm maximum) peut être montée d'un cadre de porte à l'autre, mais pas sur le pare-feu.
- Une barre côté passager (tube carré de 7,6 cm minimum à 10 cm maximum) reliant le panneau de porte avant au tableau de bord/barre est autorisée.
- Une plaque de protection de porte passager peut être ajoutée à l'extérieur, sans dépasser 7,6 cm des joints de porte. Elle doit être boulonnée/soudée à 4 points minimum.
- La protection de la porte conducteur est OBLIGATOIRE.
- Une barre de porte côté conducteur peut relier le panneau de porte avant au panneau de tableau de bord. LARGEUR VERTICALE EST LIMITÉE.
- Les kickers et barres de descente supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Cages ou barres surdimensionnées ou mal construites qui se détachent pendant l'épreuve. TOUT inconvenient entraînera une disqualification immédiate.
- Au moins un arceau de sécurité doit être soudé derrière le siège du pilote.
- Le haut de l'arceau Halo ne doit pas s'évaser. Le montant et la barre de toit doivent être à 90 degrés.

Plaque et protection de porte

- La protection de la porte conducteur est OBLIGATOIRE (la protection de la porte passager est OBLIGATOIRE si vous voyagez avec un passager).

- La porte conducteur et la porte passager (en présence d'un passager) doivent être renforcées par une barre plate ou une plaque à l'extérieur. La barre ou la plaque ne doit pas dépasser 152 cm de longueur et doit s'étendre de la vitre au bas de caisse. Minimum 6 mm.
- La porte passager peut être rembourrée.
- Toutes les protections extérieures de porte doivent être boulonnées/soudées à 4 points minimum.

Suspension/Direction

- Les composants de suspension peuvent être changés d'un véhicule à l'autre, mais doivent rester en état de fonctionnement d'origine.
- Interdiction de bloquer, souder la suspension ou les jambes de force, et d'ajouter ou de souder des ressorts à lames.
- Les biellettes de direction pliées ou cassées peuvent être réparées avec un angle maximal de 5 cm.
- Les bras triangulaires pliés ou cassés peuvent être plaqués avec une plaque 4x4.

PROTÈGE-JAMBE

Un tube carré 2x2 de 20 cm de long maximum peut être soudé horizontalement au cadre, entre l'amortisseur et le cadre.

BARRE DE BRAS TRIANGULAIRE (TRANSMISSION AVANT UNIQUEMENT)

- Une barre plate simple de 7,6 cm x 9,5 cm peut être fixée du bras triangulaire inférieur côté conducteur au bras triangulaire inférieur côté passager. Bras triangulaire
- Une plaque plate ne peut être fixée aux bras triangulaires que par soudure et/ou boulonnage. Elle ne peut PAS être fixée à la traverse moteur.
- La suspension DOIT rester d'origine et avoir un impact minimal sur la garde au sol. La barre de bras triangulaire sert à maintenir les essieux dans leurs cuvettes et NON à augmenter la garde au sol.

RENFORT DE FUSÉE DE DIRECTION

- Pour les fusées de direction en ALUMINIUM uniquement.
- Un renfort peut être fabriqué à partir de plaques plates soudées ensemble et affleurant la fusée. Il peut relier les boulons de came au boulon de fixation de l'étrier.
- Le renfort peut également soutenir le haut et le bas de la fusée avec une plaque plate.

PROTECTION DU CARTER D'HUILE

- Une plaque de protection peut être ajoutée du berceau de radiateur aux bras triangulaires.

Protestation

Si un pilote pense qu'un autre participant triche, il doit contacter un officiel dans les 15 minutes suivant la dernière course de la soirée. Il/Elle devra également présenter une caution de 100 \$. Si le véhicule en question est reconnu comme étant une tricherie, la caution sera remboursée. Avis de non-responsabilité ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer un véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule à tout moment. L'échec à la réussite du test technique entraînera une disqualification et / ou la perte de tous les gains. ** Si vous avez des questions sur l'esprit ou l'interprétation des règles, veuillez appeler ONTARIO DEMOLITION DERBY. ** Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux

pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer. ** Tout équipement ou fabrication jugé dangereux, surdimensionné ou inadéquat par les officiels ne sera pas autorisé à participer. ** Toute modification supplémentaire non répertoriée ci-dessous peut être considérée comme illégale et peut entraîner une disqualification immédiate. ** Absolument toute soudure ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après. ** Consultez le site Web pour connaître les catégories exactes de chaque événement.